

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 24 avril 2020

La séance par visioconférence est ouverte à 9 h 30.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Je vous propose de débiter notre séance du Conseil départemental. Je déclare cette séance du Conseil départemental par visioconférence ouverte.

C'est à moi, aujourd'hui, de procéder à l'appel nominal.

Mme la Présidente procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

Mme la Présidente

Je voulais vous informer aussi que notre collègue Josiane MEHLEN-VETTER donnera à partir de 10 h procuration à M. HAGENBACH, puisqu'elle va participer à une réunion sur la rentrée scolaire, tout comme d'ailleurs Pierre VOGT, à partir de 10 h, avec la DASEN.

Chers collègues, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, je propose que la séance se tienne à huis-clos, avec la présence des journalistes que je salue également, sans débat. Mais un certain nombre d'entre vous se sont inscrits au débat. Évidemment, la parole sera ouverte, si vous le souhaitez, en plus des personnes qui se sont inscrites. Notre réunion se tient à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce huis clos ? Je ne vois pas de main qui se lève. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Cela ne me semble pas être le cas non plus. Donc le huis clos est approuvé à l'unanimité.

Je dois vous indiquer également que nos débats font l'objet d'un enregistrement et qu'un procès-verbal sera rédigé à l'issue de la séance, en vue de son adoption lors de notre prochaine séance, qui se tiendra le 19 juin. Je tiens également à vous signaler que notre prestataire H2COM assiste via Zoom à la séance. Je l'ai déjà fait : je vous signale que la presse est présente. Je voudrais les remercier et saluer Mme Annick WOEHL, qui est avec nous, pour *L'Alsace* et *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*. Je voudrais saluer M. Pascal KURY, qui est avec nous pour Radio Dreieckland, et saluer M. Adrien LABIT, qui est là pour Alsace 20.

Je peux à présent prononcer mon discours d'ouverture traditionnel.

Chers collègues,

Cela n'aura échappé à aucun d'entre vous, notre séance n'a rien d'habituel. Dans les faits, rien n'est plus habituel dans la vie de notre Département depuis plusieurs semaines. C'est avec courage que nous devons accompagner et construire l'après.

J'espère que chacune et chacun de vous se porte bien, ainsi que tous ceux qui vous sont chers. J'adresse mes vœux de rétablissement et de santé à ceux de nos collègues et agents qui ont été frappés par la maladie.

Avant de continuer, j'aimerais que nous rendions hommage aux victimes et aux héros de cette terrible crise.

Chers collègues, je vous rappelle que les drapeaux du Conseil départemental sont en berne. J'invite chacun de vous, où il se trouve, avec tout son cœur et sa compassion, à observer une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes de l'épidémie et en solidarité avec leurs proches. Ayons une pensée toute particulière pour notre ami Jean-Marie ZOELLE et pour sa famille.

Une minute de silence est observée

Je vous remercie. A présent, j'aimerais aussi que nous applaudissions tous ces héros du quotidien qui font l'honneur et la fierté de l'Alsace : Personnels soignants, personnels des EHPAD et des services d'aide à domicile, agents du service public, pompiers, policiers, militaires, salariés des supermarchés, artisans, commerçants, routiers, entreprises solidaires et mobilisées, associations, citoyens, et tant d'autres.

Voilà des années que nous parlions tous dans nos discours de l'humanisme alsacien et rhénan.

Cette Alsace solidaire, vibrante et bouleversante qui a pris les choses en main dès les premières heures, est bien une réalité. A travers ces héros, elle le démontre tous les jours depuis plusieurs semaines. Alors applaudissons-les en guise de remerciement.

Applaudissements

La dernière fois que nous nous sommes réunis, c'était le 6 mars dernier, déjà dans des conditions particulières, puisque nous avons été contraints de siéger à huis clos.

Ce jour-là, notre pays comptait exactement 613 patients atteints du coronavirus et déplorait 9 décès et le Haut-Rhin passait au stade 2 renforcé avant tout le pays. Sept semaines plus tard, ce dramatique compteur affiche près de 118 000 cas identifiés et, hélas, plus de 21.000 personnes décédées à l'échelle nationale.

Nous le savons tous, l'Alsace paie un lourd tribut à cette maladie avec un nombre très important de décès dans les hôpitaux et structures pour personnes âgées.

Notre département a été, quant à lui, l'un des premiers foyers nationaux de l'épidémie. Aujourd'hui, il présente une surmortalité globale de 128%. Un taux qui monte à 175% pour la population âgée de 75 à 84 ans.

Je suis malheureusement certaine que tous les Haut-Rhinois ont été touchés, soit dans leur chair, soit dans leur cœur, durant cette terrible période.

Nos pensées les plus chaleureuses les accompagnent dans cette épreuve. D'autant plus que leur mobilisation contre cet ennemi invisible va encore devoir continuer, même si des signes encourageants apparaissent.

Dès le début de cette crise sanitaire sans précédent, et tout particulièrement au plus fort de la vague, nous nous devons d'être présents aux côtés de nos concitoyens et de ceux qui les soignent, qui les protègent et qui les accompagnent au quotidien.

Présents, nous l'avons été. Et nous le serons encore jusqu'au bout de la crise.

Pas seulement parce que le mot "solidarité" est inscrit en tête de nos compétences et que nous mettons un point d'honneur à les exercer en toute circonstance. Mais aussi et surtout, parce que l'esprit de solidarité est profondément gravé dans notre ADN humaniste et que nos politiques s'inspirent de cette phrase d'Albert Schweitzer : "Celui à qui la souffrance est épargnée doit se sentir appelé à soulager celle des autres".

- "Solidarité" avec les Haut-rhinoises et les Haut-rhinois, cela impliquait au minimum de continuer à assurer nos missions essentielles, notamment à l'égard des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables.

Grâce à un Plan de Continuité de l'Activité rapidement mis en œuvre et remarquablement piloté par notre Direction Générale des Services, nos équipes sont restées mobilisées, malgré les mesures de confinement,

Soit sur le terrain, dans le strict respect des consignes de protection, bien entendu,

Soit en télétravail à partir de leur domicile.

A cet égard, permettez-moi, chers collègues, de remercier en votre nom, toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs pour leur mobilisation de tous les instants, et pour leur engagement si précieux à nos côtés.

- "Solidarité" avec les Haut-rhinoises et les Haut-rhinois, cela impliquait aussi de savoir dépasser nos compétences traditionnelles et de mener des actions volontaristes, souvent dictées par l'urgence, en soutien :

Des patients, de leurs soignants et de leurs aidants,

Mais aussi de nos aînés et de leurs proches,

De nos collégiens et de leurs familles,

De nos entreprises et de leurs salariés,

De nos associations et de leurs membres,

De nos collectivités partenaires et de leurs administrés.

Je ne souhaite pas revenir ici et maintenant sur chacune de ces actions. Elles vous sont toujours communiquées au fil de leur mise en œuvre et font systématiquement l'objet d'une large diffusion à destination du public.

Certaines de ces actions seront d'ailleurs abordées à l'occasion de tel ou tel rapport inscrit à l'ordre du jour de cette séance.

D'autres initiatives suivront dans les prochains jours et dans les prochaines semaines, notamment afin d'accompagner au mieux nos concitoyens et nos partenaires lors de la sortie progressive du confinement, annoncée pour le 11 mai prochain par le Président de la République.

C'est le cas, par exemple, de notre programme d'acquisition de 770.000 masques destinés à tous les Haut-rhinois et fabriqués exclusivement en Alsace. Une opération que nous menons en partenariat étroit avec les intercommunalités haut-rhinoises et le Pôle Textile Alsace, et qui me donne l'occasion de remercier Nicolas JANDER, ainsi que le Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, pour leur forte implication dans cette démarche.

Ce qu'il me tient surtout à cœur de partager avec vous au cours de ce rapide propos introductif, chers collègues, c'est cette conviction profonde, et aujourd'hui encore renforcée, qu'il ne peut y avoir de véritable "solidarité", au sens le plus large de ce terme, qu'avec une réelle "proximité".

Car, on l'a encore vu durant ces dernières semaines, seule la proximité est en mesure de garantir l'indispensable réactivité et l'impérieuse efficacité de l'action publique. Surtout quand les circonstances rendent cette action cruciale, voire même vitale.

Durant cette crise sanitaire, notre proximité se traduit de deux façons :

D'abord, par notre parfaite connaissance des besoins de nos concitoyens et de toutes les forces vives de nos territoires. Tout simplement parce que nous sommes leurs interlocuteurs quotidiens. C'est en particulier pour cette raison que notre collectivité est étroitement associée à l'Etat et à ses services dans la gestion de cette crise.

Ensuite, second atout de notre proximité, c'est notre très grande capacité à mobiliser nos partenaires, qu'ils soient alsaciens ou transfrontaliers.

Rappelons-nous ainsi, par exemple, de ces opérations éclairs que nous avons menées pour collecter, puis pour distribuer des équipements de protection aux soignants et aux professionnels prioritaires, c'est à dire, à ce jour, près de 330.000 masques, plus de 9.000 litres de gel hydroalcoolique et quelques 75.000 ponchos.

Rappelons-nous aussi et surtout des transferts de patients en direction des hôpitaux suisses et allemands qui ont permis de désengorger nos hôpitaux surchargés. Ils ont été rendus possibles grâce aux relations privilégiées que nous entretenons avec nos collectivités voisines depuis plusieurs années.

Je tiens à en remercier très chaleureusement le Minister-Präsident du Land de Bade-Wurtemberg, ainsi que les autorités des cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura. Nous avons sans

doute posé là, l'une des plus belles pierres fondatrices du Schéma de Coopération Transfrontalière dont l'adoption relèvera de la CeA.

Cette proximité, synonyme de réactivité et d'efficacité, sera encore l'un de nos atouts essentiels dans les temps à venir, notamment :

Quand il s'agira d'accompagner nos entreprises dans la relance de l'activité économique. Et je suis déjà en discussion pour cela avec les différentes branches professionnelles.

Quand il s'agira d'aider nos associations à retisser du lien social,

Quand il s'agira d'aider nos établissements à rouvrir leurs portes sur le monde extérieur,

Quand il s'agira de soutenir nos collectivités partenaires dans la réalisation d'opérations d'investissement,

Et quand il s'agira de rouvrir les frontières. A cet égard, sachez que je suis en contact avancé avec les autorités allemandes et suisses pour faciliter, le plus rapidement possible, le passage de nos travailleurs frontaliers. Certains d'entre eux doivent faire un détour de 60 kilomètres aller-retour, pour finalement attendre une heure à la frontière avant d'être contrôlé. Ceci n'est pas tenable et le sera encore moins quand l'activité reprendra.

Oui, nous travaillons d'ores et déjà pour le "jour d'après", chers collègues. Les rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance le démontrent. Et d'autres suivront, je peux vous l'assurer. Et ce, dès la prochaine réunion de la Commission Permanente où il vous sera proposé de créer, en liaison avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, un fonds de solidarité d'urgence au bénéfice de nos associations alsaciennes.

Avant d'aborder ces rapports, et pour conclure mon propos, j'aimerais partager avec vous un constat extrêmement rassurant et positif, celui de cette extraordinaire chaîne de solidarité qui s'est construite au fil des semaines autour de nos malades et de nos soignants.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin a été l'un des maillons essentiels de cette chaîne, et ce, grâce à votre mobilisation, chers collègues, et celle de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs. Grand merci à toutes et à tous pour cet exceptionnel engagement.

Je veux aussi vous faire part d'un sentiment profond qui s'est encore considérablement renforcé en moi, à l'occasion de cette crise : Ce n'est qu'en laissant les collectivités locales agir, entreprendre et innover plus librement, que notre pays sera à la hauteur des véritables défis du 21^{ème} siècle.

Car ce sont véritablement elles qui permettent au mieux de conjuguer proximité, réactivité, efficacité et solidarité.

Ce sont là, je vous le rappelle, quelques-uns des principes qui nous ont conduits à créer la Collectivité Européenne d'Alsace qui naîtra le 1er janvier prochain. Une nouvelle collectivité alsacienne dont la pertinence et la cohérence se révèlent aujourd'hui avec encore plus d'évidence.

En attendant, j'ose espérer que Paris saura tirer tous les enseignements de cette crise et se souvenir de l'action déterminante des élus locaux et des collectivités de proximité.

J'ose espérer également qu'on nous fera pleinement confiance, et qu'en réponse aux courriers adressés récemment aux Ministres Jacqueline GOURAULT et Sébastien LECORNU, on nous permette de sortir du carcan de la loi NOTRe en mettant en place une clause de compétence générale dérogatoire pour une période exceptionnelle de 6 à 12 mois.

Nul ne pourrait comprendre en effet que le Gouvernement refuse de s'appuyer sur l'énergie et les moyens des collectivités et des acteurs locaux, pour sauver le tissu économique, associatif, culturel et sportif de notre pays.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Merci à vous, chers collègues. Je donne à présent la parole à M. Pierre BIHL, Président du groupe Unis pour le Haut-Rhin. Pierre BIHL, vous avez la parole.

Pierre BIHL

Madame la Présidente, Mes chers collègues,

C'est non sans une certaine solennité que je prends la parole, ce matin, au nom des élus du groupe « Unis pour le Haut-Rhin ». En effet, la période de crise que nous traversons nous oblige et nous engage. Les rapports présentés lors de cette commission plénière, attestent de notre volonté d'être au plus près des Haut-Rhinoises et des Haut-Rhinois, de toutes celles et ceux, notamment les plus vulnérables, qui attendent de leurs élus des actions concrètes en mesure de soulager leurs difficultés.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, depuis six semaines, nos concitoyens souffrent, certains malheureusement dans leur chair et nous avons une pensée émue pour eux, leur famille et leurs proches. Merci chers collègues d'avoir bien voulu observer une minute de silence en leur honneur.

D'autres sont tiraillés par le risque d'être contaminés tout en étant à leur poste de travail. D'autres encore appréhendent l'après-confinement et la nécessaire cohabitation avec le virus.

Tous méritent, en tout cas, notre respect et tous méritent que nous nous montrions à la hauteur du sang-froid dont ils ont su faire preuve jusqu'à présent pour endiguer la propagation du virus ; une mention toute particulière à l'ensemble des personnels soignants au sein des hôpitaux ou des EHPAD notamment, pour leur dévouement exemplaire, mais également à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont continué leurs activités et contribué ainsi au bon déroulement du confinement. Les applaudissements que nous leur avons adressés tout à l'heure représentaient un hommage pleinement justifié.

Voilà pourquoi, depuis le début de la crise et les premiers signes inquiétants d'évolution du virus sur l'agglomération mulhousienne, la mobilisation du Département a été totale à l'image de sa Présidente, Brigitte Klinkert, dont je tiens à relever et saluer tout haut, l'implication et la force de persuasion remarquables qui ont permis de dénouer un nombre incroyable de situations complexes, en particulier, la prise en charge de patients haut-rhinois dans les hôpitaux suisses et allemands et par conséquent, leur maintien en vie !

Qu'elle en soit très sincèrement et publiquement remerciée.

Vous l'aurez compris, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, car il est de notre impérieux devoir de défendre avec détermination l'intégrité sociale, sanitaire et économique de notre territoire.

Les mesures présentées ce matin, se veulent concrètes et pragmatiques, elles renforcent, accompagnent, anticipent, mettent en relation. Elles construisent en quelque sorte, tout un réseau de solidarité destiné à améliorer la bonne gestion de l'épidémie et la sortie progressive de la période de confinement.

Si dans un premier temps, le Département s'est focalisé sur l'approvisionnement en urgence des matériels indispensables à la poursuite de l'activité dans les EHPAD, les services d'aide à domicile, les établissements accueillant des personnes handicapées, les enfants en danger, domaine qui rentre dans sa sphère de compétences, il a également pris l'initiative de lancer et coordonner de vastes campagnes transformant l'Hôtel du Département en véritable plateforme de collecte et de distribution. Nous avons également pu mobiliser les personnels volontaires de la collectivité que ce soit pour aider les équipes soignantes dans les établissements médico-sociaux ou, tout simplement, pour y assurer la vie quotidienne.

Je profite de l'occasion qu'il m'est donné pour mettre en avant, plus largement, tout le travail réalisé par les agents de notre collectivité dans le but de maintenir la continuité des services publics les plus essentiels aux habitants, en particulier pour les personnes les plus vulnérables dont le Département a la charge. Qu'ils en soient sincèrement remerciés. Grâce à l'activation du Plan de Continuité de l'Activité dès le 16 mars dernier, il a été, en effet, possible de garantir le versement des aides et l'accompagnement des personnes les plus démunies, mais également de coordonner un grand nombre d'actions destinées à accompagner les Haut-Rhinois pendant la période de confinement comme par exemple, la distribution de 1300 équipements numériques permettant de faciliter la continuité pédagogique au sein des familles.

Grâce au Département, la solidarité transfrontalière n'a pas été un vain mot, comme vous l'avez fort justement rappelé, Madame la Présidente. Elle a permis la prise en charge de plus de 130 patients alsaciens qui ont pu ainsi être accueillis à l'étranger, ce qui a permis de desserrer d'autant la pression sur les services de réanimation des hôpitaux alsaciens.

Plus récemment, notre Collectivité s'est engagée à financer et organiser une campagne de dépistage sanguin du coronavirus dans dix EHPAD. De la même manière, dans le cadre de l'allègement du confinement prévu dans les EHPAD, nous avons d'ores et déjà prévu de leur apporter un soutien à la fois technique et financier pour leur permettre, notamment, d'aménager les futurs espaces réservés aux visites et d'ajuster l'organisation spatiale des locaux.

Parmi toutes les interventions menées, je voudrais encore mentionner la mise en relation entre clients et producteurs locaux permise par notre Collectivité, afin que chaque Haut-Rhinois puisse avoir accès à des produits frais locaux, de qualité, en cette difficile période de confinement car soutenir le tissu économique et associatif est tout simplement primordial.

Il s'agit bien évidemment pour notre collectivité de ne laisser personne au bord du chemin ; si le coup porté par cette crise est rude, il nous revient d'anticiper et de préparer activement le redémarrage de l'activité économique, seul vecteur de croissance.

Voilà pourquoi, nous souhaitons abonder, aux côtés des autres collectivités, le fonds « Résistance » destiné à venir en aide à nos entreprises et à nos associations qui emploient du personnel, à hauteur de 1,52 M€. Nous prévoyons également de maintenir nos projets d'investissement, et de soutenir l'effort d'équipement des autres collectivités locales, en liaison étroite avec nos partenaires, l'ADIRA, l'ADT et l'ADAUHR.

De la même manière, il nous paraît indispensable de maintenir les subventions aux associations, car c'est bien tous ensemble que nous réussirons à sortir de cette crise. Toutes les actions d'entraide et de solidarité entre les personnes, tous les projets de développement local seront à prendre en compte en mobilisant prioritairement les entreprises industrielles locales, à l'instar du Pôle textile Alsace sollicité pour la confection de 770 000 masques dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Haut-Rhinois ».

Ce qui fait notre solidité et notre richesse, c'est bien l'intelligence collective et l'intelligence de nos territoires et cette crise met une nouvelle fois en évidence, la pertinence de l'échelle d'intervention de notre Département pour répondre au quotidien, aux légitimes préoccupations de nos concitoyens. Vous l'avez également souligné dans votre propos introductif, Madame la Présidente.

Cette séance, mes chers collègues, atteste de cette réalité et de notre volonté de répondre au plus juste et au plus près des besoins de nos concitoyens. Si l'Etat doit définir le cadre, il est de notre devoir, en concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels, collectivités, chambres consulaires, réseaux économiques, de définir les leviers à actionner pour que localement les effets se fassent sentir le plus efficacement possible.

Aujourd'hui, c'est le Département du Haut-Rhin, demain ce sera au tour de la Collectivité Européenne d'Alsace d'assurer cette mission fondamentale d'entraide et de soutien envers tous ses habitants et tous ses territoires.

Voilà, Madame la Présidente, mes chers collègues, cette première salve de mesures d'urgence que nous aurons à valider ce matin, étaient indispensables à déployer et devraient permettre de limiter les effets extrêmes de cette épidémie. Beaucoup reste à faire mais je voudrais rappeler cette citation du médecin-sociologue Gustave Le Bon qui doit encore un certain temps gouverner nos actes : « L'héroïsme peut sauver un peuple dans les circonstances difficiles, mais c'est l'accumulation journalière de petites vertus qui détermine sa grandeur ».

Restons vigilants et prudents car il ne s'agit pas de lever la garde et de se relâcher. Mais nous devons aussi nous préparer pour être au RDV de la reprise. Les Haut-rhinois l'attendent de nous.

Madame la Présidente, chers Collègues, les rapports qui vous sont présentés ce matin et les mesures proposées attestent de notre volonté de rester aux cotés des acteurs majeurs de cette crise sanitaire, mais aussi de notre volonté de participer activement et efficacement à la reprise de l'activité économique de notre département.

Merci de votre attention.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, M. Pierre BIHL. Merci de tout cœur aussi, chers collègues, pour vos applaudissements. Je me permets de vous les renvoyer et de les partager aussi avec toutes nos équipes du Conseil départemental. Je crois que, ce qui fait notre solidité, c'est le grand climat de confiance qui existe entre nous, c'est l'union. C'est juste, pour moi, j'ai envie de dire, le levier qui nous donne, à moi et à toutes les équipes qui nous entourent, une grande énergie. Permettez-moi aussi de partager tout particulièrement ces applaudissements avec notre Premier vice-président, avec Rémy WITH, qui est un soutien de tous les instants. Merci de tout cœur, M. le Premier vice-président.

La parole, à présent, est à M. Nicolas JANDER, Président du groupe UDI et indépendants. Cher Nicolas.

Nicolas JANDER

Madame la présidente, Mes chers collègues,

Notre département paye un lourd tribut à la pandémie qui affecte le pays, et le monde tout entier.

C'est en effet dans le Haut-Rhin que nous comptons le plus de décès parmi tous les départements français.

Permettez-moi d'avoir une pensée particulière et de saluer fraternellement celles et ceux qui, parmi nous, chers collègues, ont été touchés par le virus. Notre assemblée a elle-même été très affectée et comme président du groupe UDI et indépendants, je veux adresser à toutes celles et ceux qui luttent en ce moment contre la maladie, que ce soit dans le département, parmi nos agents ou au sein de notre assemblée, mes vœux les plus amicaux de prompt rétablissement.

Nous faisons face à une crise sanitaire inédite qui nécessite des décisions dans l'urgence, une réactivité et une agilité intellectuelle pour repenser nos politiques publiques.

Chacun, à sa place, a un rôle important à jouer.

Comme citoyen, en respectant des règles contraignantes du confinement.

Comme Maire, pour coordonner les mesures à l'échelle de chaque commune.

Comme Conseiller départemental, pour s'assurer que les publics qui relèvent de nos compétences soient le plus protégés possibles.

On pense aux aînés dans les EHPAD : chacun d'entre nous à pu se rendre utile, en prenant contact avec la direction des établissements, pour s'assurer qu'ils ne manquaient de rien, et lorsque cela était hélas le cas, pour alerter, faire remonter l'information, et trouver des solutions.

Je pense notamment à ce que nous avons pu faire pour trouver du matériel de protection, des masques, des visières ou des sur-blouses, sans parler des tablettes distribuées pour garder un minimum de contact avec les familles et lutter contre l'isolement, cet autre fléau en période de confinement.

Je salue aussi notre action qui a consisté à mettre un ordinateur à disposition de nos collégiens qui n'en avaient pas, afin qu'une continuité pédagogique puisse aussi être assurée pour eux.

Nous avons beaucoup parlé ces derniers mois de la coopération transfrontalière, de l'Alsace située au cœur de l'Europe, c'était, il est vrai, un beau slogan, sans penser que cette coopération allait s'incarner, durant cette crise sanitaire, dans les transferts de malades chez nos voisins et amis suisses et allemands. Cette solidarité dont ils ont fait preuve à notre égard, comme la solidarité d'autres hôpitaux d'autres régions françaises, nous oblige, et nous le l'oublions pas.

Après l'urgence de la crise sanitaire, nous devons anticiper, préparer l'après confinement.

C'est tout le sens de l'action un masque pour chaque habitant du département, qui a une double valeur : protéger la population lors de cette phase de transition vers une vie plus normale, même si l'on sait que cela prendra du temps, et donner un coup de pouce à cette filière textile alsacienne, qui a fait les beaux jours, jadis, de l'économie de notre territoire, avant d'être abandonnée en rase campagne il y a quelques décennies.

On a pu voir, à la faveur d'une visite de notre présidente Brigitte Klinkert, à l'usine Emanuel LANG de HIRSINGUE, qui fournira 100.000 masques textiles en lin aux habitants du sud du département, qu'il y a pour cette filière textile, un véritable avenir, et demain, pourquoi pas, des débouchés pour nos agriculteurs avec la culture du chanvre, de l'ortie et du lin.

Préparer l'après confinement, c'est aussi accompagner nos entreprises dans la reprise économique qui est nécessaire. Car il s'agit de tout faire pour sauver nos entreprises, et par la même de sauver nos emplois.

La mise en place du fonds RESISTANCE est une belle illustration d'une action collective : unis avec la Région, le département et les EPCI, nous sommes plus forts ! Sachons être, très rapidement, réactifs et efficaces. Nous le devons à nos entreprises.

Nous devons aussi avoir une oreille attentive à nos associations, qui font tant pour la cohésion sociale dans nos villes et dans nos villages, et qui souffrent aussi de l'annulation de nombreuses manifestations.

Madame la Présidente, mes chers collègues, notre département a payé un lourd tribut à la pandémie. Mais tous ensemble nous avons su faire face, chacun à notre place. En puisant dans ce que nous avons de plus fort en nous, cet esprit de rigueur et cet esprit de solidarité qui caractérisent l'âme alsacienne, nous réussirons, j'en suis sûr, non seulement à sortir de cette crise, mais à en sortir meilleurs, et plus forts.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Merci, cher Nicolas JANDER, pour votre implication dans cette belle opération que nous menons au côté des EPCI (« Un masque pour tous les Haut-Rhinois ») et votre

implication dans cette filière Textile Alsace qui, j'en suis convaincue, comme vous, a un réel avenir suite à cette crise.

Je voudrais également, à ce moment, M. Nicolas JANDER, que nous ayons tous une pensée et des vœux de prompt rétablissement pour un élu de votre territoire, M. le Député Jean-Luc REITZER. Tous nos vœux de prompt rétablissement à Jean-Luc REITZER.

Chers collègues, un certain nombre d'entre vous ont demandé la parole. Ils vont l'avoir évidemment tout de suite. Je voudrais simplement, pour tout le monde, et notamment les collègues qui viennent ou qui nous ont rejoints depuis le début de la réunion, vous préciser que le format de la séance nous impose que chaque participant demande la parole à travers la fonctionnalité « lever la main » du logiciel Zoom. Deuxième indication, qui va de soi – c'est ce qu'on fait d'habitude – : chaque participant, avant de prendre la parole, attend que la Présidente la lui donne. C'est vrai qu'à distance, il faut être encore plus rigoureux.

Je vous rappelle aussi, notamment pour les collègues qui nous ont rejoints, que, conformément à la convocation qui vous a été adressée, vous avez été invités à communiquer votre demande de parole préalable d'ici hier soir. Évidemment, il n'y a pas lieu de ne pas, ensuite, permettre à chacune et chacun d'entre vous d'intervenir librement au moment des débats sur les rapports. C'est juste pour permettre une meilleure organisation de la prise de parole.

Dans les demandes de parole que j'ai déjà, il y a M. Éric STRAUMANN. Cher Éric STRAUMANN, à vous la parole.

Éric STRAUMANN

Voilà. Bonjour à toutes et à tous. Je ne veux pas rajouter aux propos de mes collègues, qui évoquent tout à fait le ressenti des Haut-Rhinois et des Alsaciens sur le terrain. Notre collectivité a été très agile pour répondre rapidement aux situations qui se posaient. D'abord, en ce qui concerne le transport sanitaire, je crois que tout le monde a reconnu l'engagement de la Présidente à cet égard, qui a d'abord été un exemple, puisque d'autres départements en ont profité, et surtout très efficace. Ensuite, également, l'initiative concernant les masques. Cela allait un peu dans tous les sens et je crois que le fait que le Département organise la commande et la distribution à son échelle est également une bonne chose, puisqu'ensuite cela va s'organiser autour des structures intercommunales.

On a tous été choqués au début de la crise par ce qui se passait dans les EHPAD. C'est vrai que le Haut-Rhin a été très touché. Il faut quand même dire ce qui s'est passé. C'est qu'on a laissé nos anciens dans les EHPAD faute de places dans les services de réanimation. Il faudra à un moment, quand même, se pencher sur cette question : pourquoi, dans notre département, on a laissé gérer la situation ainsi ? [Il faudra] regretter aussi que l'ARS était quand même très peu présente sur le terrain, très peu réactive. Lorsqu'on demandait des masques aux alentours du 15, on nous les promettait le 20. En fait, ils ne sont parfois jamais arrivés, ou alors très tard. Il faudra aussi réfléchir à l'avenir sur notre mode d'organisation. Je crois que ces ARS, à ces grandes échelles, ne peuvent pas être des outils réactifs, et que notre Département, qui s'est engagé avec efficacité sur le terrain, qui concernait en réalité l'ARS, la nouvelle structure qu'est la Collectivité européenne d'Alsace, devra revendiquer un transfert de compétences en matière de santé, parce que c'est vraiment l'échelle la plus efficace et, en tout cas, la plus responsabilisante, parce que le Directeur de l'ARS

ne rend compte qu'au Président de la République. Si les élus géraient directement les questions de santé, d'organisation de santé, sur le territoire, on aurait certainement des réponses différentes.

En tout cas, merci à toutes et à tous, et merci à Brigitte pour cet engagement de tous les instants, que tous nos concitoyens ont très largement relevé.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Merci, Éric STRAUMANN. J'ai une demande de parole de Mme Fatima JENN.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Mes chers collègues, je veux, comme les personnes qui viennent de prendre la parole aujourd'hui, penser d'abord à toutes les victimes de la pandémie dans notre département particulièrement touché, ainsi qu'à leur famille. Dans le canton de Mulhouse 2, et particulièrement dans le quartier de Bourzwiller, la maladie a pris un caractère catastrophique, avec des dizaines de morts. Des familles ont connu en leur sein plusieurs morts. C'est une situation jamais rencontrée dans notre mémoire personnelle. Oui, Bourzwiller a été un foyer épidémique du COVID-19 particulièrement virulent. Et malgré cela, je peux dire que le vivre ensemble aujourd'hui n'est pas mis en cause par la population, qui est toujours restée unanime dans sa douleur et attentionnée au sort de chacun.

Je veux ensuite rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont agi, par leur métier essentiel, par leur engagement professionnel ou bénévole, en répondant quotidiennement à tous les besoins de vie et de survie des habitants. Nous ne saurons jamais assez les remercier. Je veux saluer l'action du Département et l'autorité de sa Présidente, ma chère Brigitte, ayant pris des mesures rapides et justes, telles que l'achat d'ordinateurs pour les collégiens, l'aide directe aux personnes en difficulté, la mobilisation des entreprises locales, notamment dans la production de masques, etc.

Je sais aussi, malheureusement, que des familles n'ont pas pu bénéficier de certains services qui leur étaient destinés, tout simplement par manque d'informations ou en raison d'informations qui leur sont arrivées trop tardivement. Il faudra, demain, améliorer toute la chaîne de l'information pour que les personnes déjà exclues, et par leur situation, ne le soient pas encore plus – excusez-moi, je suis un peu émue –, de par leur éloignement de l'information. Il y a vraiment quelque chose à faire autour de cela. Sinon, nous aggraverions encore plus les inégalités.

Enfin, en tant que Présidente de la 10^e Commission, je salue bien évidemment les services solidarité du Département, qui ont su adapter leur fonctionnement à la situation du confinement. Ce n'était pas facile, mais ils l'ont fait. Je veux les en remercier.

Je conclus mon propos en disant qu'après cette crise sanitaire, plus rien ne sera et ne devra être comme avant. Ce qui nous a instruits, le besoin de faire émerger et d'accompagner nos ressources locales, les initiatives solidaires, le renversement de certaines de nos priorités, tout cela doit inspirer notre politique et nos actions de demain. Merci.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. Merci, chère Fatima JENN. Sachez, chère Fatima JENN, que nous partageons votre émotion. Vous êtes de nos collègues qui ont été touchés par la maladie. Il n'y a pas moins d'une dizaine de collègues qui ont été touchés, dont certains, comme vous, très fortement. Nous sommes heureux, vraiment, chère Fatima, de vous retrouver parmi nous aujourd'hui. Merci. Et merci pour votre engagement.

Je voudrais rebondir sur certains manquements que vous avez pointés du doigt. Je voudrais le faire moi aussi. Je n'en avais pas l'intention, mais puisque vous le faites, je vais le faire aussi. Nous avons en effet, nous, Département du Haut-Rhin, débloqué quelque chose comme 1 300 ordinateurs pour les collégiens. Nous avons, avec nos équipes, commencé, en accord avec l'Éducation nationale, à les distribuer aux familles qui n'en disposaient pas pour les collégiens dans le secteur de Colmar. Il était entendu que l'Éducation nationale se chargeait de distribuer ces ordinateurs sur l'ensemble du département. Je ne mettrais pas en cause l'Éducation nationale locale, la DASEN et Mme MAIRE, avec qui nous travaillons très bien – je tiens à le souligner. Par contre, la DASEN locale n'a pas eu les crédits ou le déblocage des crédits de l'Éducation nationale du ministère pour livrer, juste pour livrer, les ordinateurs aux collégiens. Du coup, les services du Département s'en sont chargés. Il y a de ce fait-là une grosse perte de temps, mais en tout cas une belle réactivité de la part de nos services.

J'ai dans l'ordre deux demandes de parole : M. Rémy WITH, M. le Premier vice-président, et ensuite M. Yves HEMEDINGER.

Rémy WITH

Mme la Présidente, je pense que je vais intervenir à la fin de la séance.

Mme la Présidente

Très bien. Parfait. Merci, M. le Premier vice-président. À présent, la parole est à Yves HEMEDINGER, et ensuite à Mme Marie-France VALLAT. Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

Mme la Présidente, chers collègues, merci de me donner la parole. Je m'associe totalement aux remerciements et aux félicitations qui ont été exprimés avant moi. Il faut souligner effectivement l'action très engagée de la Présidente, de Brigitte KLINKERT, qui est remarquable et qui est d'ailleurs justement remarquée, secondée évidemment par d'autres collègues et par l'administration départementale.

C'est vrai que notre département malheureusement fait la une de l'actualité depuis des semaines et des semaines. Je crois qu'on n'a jamais vu autant de correspondants de TV, de radios, de journaux sur notre territoire, évidemment parce que nous avons été dès le départ, et encore aujourd'hui, dans une situation extrêmement tendue et dramatique sur le plan sanitaire et sur le plan de l'émotion que cela produit auprès des familles, auprès des personnes.

C'est vrai que cette image, où on montre du doigt régulièrement le Haut-Rhin – et toute l'Alsace –, aura forcément des répercussions sur une de ses activités économiques la plus importante, c'est-à-

dire, bien entendu, le tourisme. C'est vrai qu'il va falloir reconstruire une image. Je crois que cela nécessitera la mobilisation des uns et des autres, parce que cette industrie du tourisme est fondamentale pour l'économie de notre territoire. On est, on sera presque, les uns et les autres, dans une forme de communication de crise pour rétablir l'image et redonner confiance aux uns et aux autres, pour montrer que nous sommes un territoire sûr, même si nous n'en sommes pas encore tout à fait là, mais ce sera bien entendu un enjeu majeur des prochaines semaines et des prochains mois.

Je veux aussi parler d'un autre point, sur lequel on a été malheureusement particulièrement frappé : c'est dans les EHPAD. Cela a été dit. C'était – et c'est encore – une situation dramatique. On a effectivement laissé, malheureusement, mourir les personnes âgées comme ça, un peu dans leur coin, sans que les familles puissent y avoir accès. C'est le sens du courrier que j'avais envoyé à la Présidente, qui disait que l'action du Département avait été exemplaire, très forte. Ce n'est pas montrer du doigt le Département, au contraire. Je crois qu'il n'y a rien à dire sur ce qui a été fait par le Département. Mais cette question de ce qui s'est passé dans les EHPAD doit nous interpeller, pas uniquement au niveau départemental, mais au-delà, pour que cela ne se reproduise plus jamais, parce qu'il est vrai que cette distanciation entre les familles et les anciens, le fait que les anciens aient été délaissés et soient morts dans leur coin, c'était et c'est quelque chose d'humainement extrêmement difficile à supporter. Je voulais le dire et le rappeler encore ce matin. Merci.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Ce sont en effet deux points importants aussi. Sur le tourisme, comme vous le savez, nous aurons la semaine prochaine une 2^e Commission qui va justement se pencher sur les orientations à donner à notre politique touristique, notamment mais pas seulement à travers l'ADT, en termes de communication. Mais je pense vous proposer aussi, certainement, puisqu'il faudrait qu'on le fasse à l'échelle alsacienne, d'accompagner les acteurs du tourisme alsacien. Quand je dis accompagner, ça veut dire accompagner financièrement aussi. Point important aussi, sur le tourisme – et c'est quand même une belle nouvelle –, dans la crise, nos amis et partenaires allemands du Sud Baden m'ont déjà fait part de leur souhait de travailler avec nous dans l'après-crise et le tourisme, pour faire une communication commune dans ce cadre.

Sur les EHPAD, vous avez tout à fait raison. Je ne reviendrai pas sur les recommandations, contre-recommandations, normes et contre-normes édictées par l'État. Sachez – et vous le savez – que notre ambition à tous, Conseillers départementaux, c'est, un, d'être au plus proche de nos EHPAD. C'est, deuxièmement aussi, de tout faire pour que nos aînés ne soient pas « les victimes » de ce confinement, comme elles sont déjà victimes du COVID. D'où cette expérimentation de tests sérologiques que nous avons faits. Ce que je peux vous assurer, c'est que dès lundi – j'ai donné des recommandations dans ce sens aux directeurs d'EHPAD – des tests PCR pourront être faits à leur demande par nos laboratoires départementaux alsaciens, mais également par les laboratoires publics et privés de notre territoire.

Merci, cher collègue. Je passe à présent la parole à Mme Marie-France VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, chers collègues, je suis très heureuse de vous retrouver, en particulier de retrouver les collègues qui ont été touchés par la maladie. Je m'associe bien sûr, Mme la Présidente, à l'ensemble de vos paroles, adressées à tous ceux qui agissent au plus

près des personnes qui souffrent ou qui nous permettent de vivre au quotidien, et tous ceux qui sont touchés dans leur chair.

Mon intervention sera courte, mais aura pour objet principal de vous remercier pour le combat quotidien que vous menez pour soutenir notre territoire dans tous les domaines de compétence qui sont ceux du Conseil départemental. Votre investissement est exemplaire, et je voulais vous en remercier très sincèrement.

Je voulais également profiter de cette Commission permanente pour remercier les services pour leur accompagnement. Vous l'avez déjà fait, mais je crois que c'est important de le dire et de le redire. Je voulais aussi remercier tous ceux qui sont disponibles dès qu'ils sont sollicités. Et je sais combien ils sont sollicités, plus particulièrement dans le domaine de la solidarité – je l'ai fait moi-même –, en particulier au sujet de l'EHPAD des Vosges à WITTENHEIM, qui a été extrêmement touché.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des actions menées ou à venir. Je voudrais simplement vous remercier également, Mme la Présidente, pour la décision que vous avez prise d'organiser des réflexions sur les politiques que nous mènerons à la sortie de la crise sanitaire que nous vivons. J'espère de tout cœur que nous saurons infléchir nos politiques lorsque cela s'avèrera nécessaire, pour que la solidarité soit la plus efficiente au niveau de tout notre territoire. J'espère que nous serons en mesure de coconstruire collectivement l'avenir de notre territoire avec l'ensemble des collectivités concernées, mais aussi avec les acteurs économiques du territoire et les associations. Les inégalités qui ont été mises en exergue pendant cette période nous obligent à la mise en place d'une intelligence collective, intégrant l'ensemble des acteurs du territoire. À nous de nous donner les moyens de les corriger. L'importance de la proximité est une fois de plus montrée, et notre collectivité y prend sa pleine part. La coopération transfrontalière que vous avez réussi, Mme la Présidente, à mobiliser et, comme vous l'avez dit, les actions concrètes dans cette terrible période de crise, sont un premier pas très important, qu'il nous appartient de poursuivre.

Je ne vais pas être plus longue, mais je voudrais vous remercier toutes et tous pour tout ce qui a été fait, et je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. Merci, Marie-France VALLAT. Je m'associe aux remerciements que vous avez adressés à tous les collègues. Je voudrais vous remercier, vous aussi, Mme VALLAT, pour votre engagement au quotidien dans cette crise et, déjà aussi, pour préparer l'avenir.

Je ne vois pas pour l'instant d'autres demandes de parole. Dans ce cas-là, ce que je vous propose, c'est de passer à l'examen des rapports. Je vais passer la parole à Pierre BIHL, Président de la 12^e Commission, qui va nous présenter cinq rapports. Je précise aux collègues rapporteurs qu'en fait c'est le Président de Commission qui présentera également la délibération, pour faciliter les choses, compte tenu de Zoom et du fait que nous soyons en vidéoconférence. M. Pierre BIHL. M. le Président.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Effectivement, la 12^e Commission présente ce matin cinq rapports pour validation. Je ne vais que vous lire le résumé, qui est encadré sur le document.

Le premier rapport a pour objet de faire se prononcer les élus départementaux sur le caractère urgent de la convocation de la présente réunion du Conseil départemental et de proposer l'adoption par l'Assemblée départementale du procès-verbal de sa séance plénière à huis clos qui s'est tenue le 6 mars 2020.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur ce rapport ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre le vote.

VALIDATION DU CARACTÈRE URGENT DE LA CONVOCATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 6 MARS 2020

CONSIDERANT que les convocations à la présente séance du Conseil départemental du 24 avril 2020 ont été adressées le 20 avril 2020, soit 4 jours francs avant sa tenue,

CONSIDERANT que ces délais de convocation raccourcis se justifient pleinement par l'actuelle crise sanitaire sans précédent qui frappe la France et touche très durement le Haut-Rhin, dont la gestion implique une prise de décision rapide du Département, dans un souci d'efficacité d'actions, de diligences et de rapidité de réponse aux besoins du terrain,

CONSIDERANT que l'ensemble des rapports soumis à cette séance exceptionnelle du Conseil départemental a vocation à permettre l'adoption, par la collectivité départementale, d'une première série de mesures fortes visant à lutter contre cette crise sanitaire, mais également économique et sociale de grande ampleur, dont la mise en œuvre doit se réaliser le plus tôt possible.

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré

- *Approuve le caractère urgent de la convocation du Conseil départemental de ce jour et dit qu'il n'y a pas lieu à reporter l'examen de tout ou partie des rapports concernés,*
- *Adopte le procès-verbal de la séance plénière à huis clos du vendredi 6 mars 2020, joint en annexe à la présente délibération.*

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Donc le rapport est adopté. Je vous remercie.

Nous pouvons passer, M. le Président Pierre BIHL, au deuxième rapport.

Pierre BIHL

Le deuxième rapport a pour objet, conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, d'une part de rendre compte des diligences effectuées par la Présidente du Conseil départemental pour organiser à distance la réunion du Conseil départemental, et d'autre part de déterminer les modalités techniques des réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente à distance.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Je crois que Mme VALLAT a souhaité s'exprimer. Mme VALLAT a la parole.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Ce sera très court. Je voulais simplement dire, effectivement, que si les commissions peuvent faire l'objet de consultations écrites, elles ne permettent pas vraiment un échange interactif de qualité. S'il était possible de privilégier les vidéoconférences ou au moins les audioconférences, cela permettrait de conserver un débat minimum qui me paraît indispensable à la bonne marche de nos instances.

Mme la Présidente

Merci, chère collègue. Je partage tout à fait. Je pense que tous les collègues partagent. En fait, cette procédure de réunion des Commissions, de transferts de rapports, et donc des questions que vous posiez par écrit et des réponses écrites qui vous étaient données, a été mise en place dans l'urgence de la crise pour continuer à avancer. C'est ça qui était important. Parce qu'on ne s'en rend peut-être pas compte : on a beaucoup parlé de la crise, de la gestion de crise, jusqu'à présent, ce matin ; mais la vie « normale » et les projets que nous portons par ailleurs continuaient à avancer. Je tiens à remercier les services. Par contre, moi aussi je tenais absolument à ce que la réunion de ce matin se passe en visioconférence. On y est et cela fonctionne plutôt bien. Je tiens à remercier notre service informatique. À partir de lundi, je vous annonce que toutes nos réunions, commissions, CP et certainement séances publiques, du moins en partie, se poursuivront en visioconférence. Je dis en partie, parce que peut-être qu'au mois de juin, en fonction du déconfinement, on pourra peut-être au moins proposer une présence physique partielle aux élus. On verra. On en reparlera d'ici là. Mais donc à partir de lundi, toutes les réunions, commissions, etc., en visioconférence. On me dit en audioconférence ; moi, je demande en visioconférence. Si possible, en visio. En tout cas, on va faire au mieux.

Marie-France VALLAT

Merci.

Mme la Présidente

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Je mets le rapport aux voix.

DÉTERMINATION DES MODALITÉS TECHNIQUES DES RÉUNIONS À DISTANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- *Décide, en application de l'article L 3121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition de la Présidente, que le Conseil départemental se réunit à huis clos, aux fins de respecter les mesures sanitaires et de sécurité commandées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré en France.*
- *Donne acte à la Présidente des diligences réalisées par ses soins pour permettre la tenue à distance de la réunion du Conseil départemental,*
- *Décide que les réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente qui se tiendront en visioconférence ou en cas de difficultés techniques en audioconférence, en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et sur décision de la Présidente, devront respecter les modalités suivantes :*

1. l'identification des participants se fera oralement selon les modalités suivantes :

- ✓ *après l'ouverture de la séance par la Présidente, celle-ci procède, aux fins de vérification du quorum, à l'appel des participants présents,*
- ✓ *la Présidente indique à cette occasion, en début de séance, les procurations détenues par chaque participant, au nombre dérogatoire maximal de deux par Conseiller départemental,*
- ✓ *pendant les débats et plus généralement pendant tout le déroulé de la séance, chaque participant, avant de prendre la parole, attend que la Présidente l'invite à s'exprimer en le désignant par son nom ou ses nom et prénom,*
- ✓ *les débats font l'objet d'un enregistrement et seront intégralement retranscrits par le prestataire lié par marché public au Département dans ce cadre,*
- ✓ *les débats sont consignés au procès-verbal de séance comme suit : mention est faite sur ce procès-verbal des participants, des Conseillers départementaux ayant donné procuration ainsi que des absents, du résultat du vote sur chacun des rapports et d'une synthèse des interventions des Conseillers départementaux, comprise comme un résumé faisant apparaître la nature de l'ensemble des questions abordées en cours de séance,*
- ✓ *le procès-verbal est conservé dans les conditions réglementaires habituelles. Il est adopté par l'Assemblée départementale lors de sa prochaine réunion,*
- ✓ *en cas de recours à l'audioconférence, sur décision de la Présidente constatant l'impossibilité technique matérielle de tenir une visioconférence dans des conditions propres à garantir la sérénité des débats et la transparence des votes, chaque participant devra, avant toute prise de parole, s'identifier en indiquant ses nom et prénom.*

2. Le mode de scrutin retenu est le scrutin public par appel nominal, organisé dans les conditions précisées ci-dessous :

- ✓ *A l'issue des présentations des rapports ainsi que des éventuels prises de parole et débats, la Présidente annonce l'ouverture du vote.*
- ✓ *Les votes se déroulent de la manière suivante : chaque Conseiller départemental est invité, à l'appel de la Présidente, à exprimer son vote, soit sur chaque rapport, soit sur tous les rapports soumis aux délibérations de l'Assemblée, soit sur tous les rapports relevant d'une même commission.*
- ✓ *Pour ce faire, chaque Conseiller départemental, sur appel nominal de la Présidente précise :*
 - *le sens de son ou ses votes (favorable, défavorable, abstention)*
 - *le cas échéant, sa non-participation au vote pour cause de situation de conflit d'intérêt.*
- ✓ *En outre, chaque Conseiller départemental ayant reçu procuration de vote doit indiquer distinctement son vote ainsi que celui pour lequel il a reçu procuration.*
- ✓ *Avant de lever la séance, la Présidente rappelle le résultat des votes en indiquant simplement le nombre de rapports adoptés à l'unanimité ainsi que celui, le cas échéant, des rapports adoptés à la majorité car comptabilisant au moins un vote défavorable. Dans ce dernier cas, elle rappelle le titre du ou des rapports concernés ainsi que le nom des Conseillers départementaux ayant voté contre.*

Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie.

Pierre BIHL, on peut passer au rapport suivant, si vous voulez bien.

Pierre BIHL

Le troisième rapport a pour objet d'adopter une première série phare de mesures d'urgence destinées à accompagner prioritairement les acteurs du champ économique et du secteur social et médico-social qui relèvent des politiques départementales et se trouvent impactés par l'actuelle crise sanitaire. Voilà, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Je mets le rapport aux voix.

PREMIERES MESURES D'URGENCE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID-19 ET SES CONSEQUENCES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- *Approuve le rapport relatif à une première série phare de mesures d'urgences destinées à accompagner prioritairement les acteurs du champ économique et du secteur social et médico-social qui relèvent des politiques départementales et se trouvent impactés par l'actuelle crise sanitaire, tant en matière d'attractivité du territoire et de soutien aux acteurs du champ économique qu'en matière sociale, rapport joint en annexe à la présente délibération.*
- *Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans la mise en œuvre de ces premières mesures d'urgence et pour adopter d'autres mesures dans les différentes politiques sectorielles, après organisation de débats en commissions thématiques.*

Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie. Le rapport suivant. M. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Le quatrième rapport a pour objet d'adopter les politiques départementales d'aide pour permettre réactivité et souplesse dans l'octroi des subventions départementales, et ce dans le double objectif de pouvoir répondre aux besoins exprimés par les partenaires du Département et de faire face à l'urgence rencontrée par certains.

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Je regarde s'il y a des demandes de parole. Ce n'est pas le cas. Je mets le rapport aux voix.

ADAPTATION DES POLITIQUES ET AIDES DEPARTEMENTALES DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE DE COVID-19 ET DE LA GESTION DE SES CONSEQUENCES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

S'agissant des subventions déjà octroyées ou à octroyer en 2020, par dérogation au règlement financier départemental actuellement en vigueur ainsi qu'à toutes dispositions contraires qui figureraient dans les politiques d'aides actuellement en vigueur (que ce soit au titre des politiques sectorielles ou dans le cadre d'appels à projets par exemple), les décisions d'attribution initiales ou les dispositifs dont elles relèvent, et sous réserve de la disponibilité des crédits :

1. Au titre des subventions de fonctionnement :

- *Autorise le versement en une seule fois, indépendamment de leur montant et de l'organe les ayant octroyées, de toutes les subventions de fonctionnement ayant fait l'objet d'une décision d'attribution prise à compter du 24 avril 2020, sauf mention contraire figurant dans ladite décision d'attribution. Ce versement interviendra après signature de la convention ou de l'avenant correspondant si le montant de la subvention est supérieur à 23 000 euros, ou a pour effet de porter le montant total des aides accordées en 2020 à la structure au-dessus du seuil de 23 000 euros, ou est accordée à une structure bénéficiant déjà d'aides supérieures à 23 000 euros, sous réserve que le bénéficiaire concerné soit une*

- personne de droit privé. Dans les autres cas, ce versement pourra intervenir dès que la décision d'attribution aura acquis force exécutoire.*
- *Autorise le versement, de manière anticipée, du solde des subventions de fonctionnement octroyées avant le 24 avril 2020 et ce, à partir du mois de mai 2020. Cette décision de versement anticipé relèvera de la seule Présidente, en sa qualité d'ordonnateur. A cet égard, il est précisé que pour les subventions qui n'auraient pas encore fait l'objet d'un premier versement au 24 avril 2020, la présente dérogation emporte autorisation de versement en une seule fois de la totalité de leur montant.*
 - *Supprime en conséquence l'ensemble des obligations faites à leurs bénéficiaires d'avoir à produire les justificatifs figurant au règlement financier départemental ou dans les conventions particulières les liant au Département, et conditionnant à cette production le versement de ces subventions de fonctionnement. Cependant, aux fins de permettre le contrôle départemental a posteriori, ces justificatifs devront impérativement être produits au Département dès qu'ils seront disponibles, à une date fixée par les services départementaux compétents, ou, à défaut, au plus tard le 31 décembre 2020.*
 - *Décide du maintien du montant intégral des subventions allouées au titre du fonctionnement général d'une structure, dès lors que la baisse d'activités qui serait constatée par rapport aux prévisions budgétaires 2020 est directement liée à la crise sanitaire actuelle. La Présidente du Conseil départemental est cependant autorisée à déroger à ce principe de maintien, notamment si elle estime que la situation financière, et notamment de trésorerie, de la structure soutenue, le justifie. Dans cette hypothèse, le montant de la subvention départementale sera arrêté par décision de la Présidente du Conseil départemental en fonction de l'activité réelle de la structure constatée en 2020.*
 - *Autorise la Présidente du Conseil départemental à maintenir ou à ajuster le montant des subventions de fonctionnement octroyées pour le financement d'actions, de manifestations ou de projets particuliers, sur la base de dépenses réellement engagées par les bénéficiaires, dès lors que la non réalisation de ceux-ci en 2020, ou leur réalisation partielle, serait directement imputable à la crise sanitaire actuelle. Dans cette hypothèse, le montant de la subvention départementale définitivement allouée ne devra cependant pas excéder le montant des dépenses réellement supportées par chaque bénéficiaire, déduction faite des autres recettes et aides perçues dans ce cadre.*
 - *Précise que ces mesures sont d'application immédiate, sans qu'il soit besoin de signer un avenant aux conventions déjà existantes, dès lors qu'elles sont favorables aux bénéficiaires. Ceux-ci en seront cependant officiellement informés par le Département, au plus tard au moment de leur mise en œuvre.*

2. Au titre des subventions d'investissement :

- *Rappelle que conformément à l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, tous les justificatifs des subventions d'investissement qui devaient être produits entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, seront réputés avoir été produits à temps s'ils le sont dans le délai légalement imparti pour ce faire, dans la limite de 2 mois au maximum à compter de la fin de cette période.*
- *Décide en conséquence que la durée de validité des aides à l'investissement dont le terme doit intervenir entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, est prorogée de 2 mois supplémentaires à compter de la fin de cette période.*

- *Décide que la durée de validité des aides à l'investissement dont le terme doit intervenir entre l'expiration d'un délai d'un mois suivant la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire et le 30 décembre 2020 est automatiquement prorogée jusqu'au 31 mars 2021.*
 - *Autorise, à compter du 24 avril 2020, tout porteur de projet à commencer l'exécution de l'opération à financer avant le dépôt de sa demande de subvention d'investissement au Département, aux fins de permettre aux porteurs de projets de lancer sans délai leur projet, et ainsi de relancer l'économie.*
3. *Au titre des subventions de fonctionnement et d'investissement :*
- *Autorise, à compter du 24 avril 2020, sans préjudice du dernier tiret du point 2 précité, tout porteur de projet à commencer l'exécution de l'action ou de l'opération à financer avant la notification de la décision du Département sur la demande de subvention départementale qui lui aurait été adressée, sans préjudice de l'octroi ou non d'une telle aide.*
 - *Autorise la Présidente du Conseil départemental à assouplir les conditions d'instruction des dossiers de demande de subventions, indépendamment des bénéficiaires finaux, en sollicitant les seules pièces jointes indispensables à cette instruction, et autorise l'octroi de toute subvention, indépendamment de la politique dont elle relève le cas échéant, qui présenterait un caractère d'urgence pour son bénéficiaire, au regard notamment de sa situation financière liée à la présente crise sanitaire et ses conséquences.*
4. *Au titre des contributions statutaires :*
- *Décide de l'octroi d'une avance sur les contributions statutaires 2020 dont le Département devra s'acquitter à titre obligatoire en sa qualité de membre des syndicats mixtes ouverts dans les conditions suivantes : versement, au plus tard en juin 2020, d'une avance correspondant à 50 % du montant de la contribution 2019 versée à l'organisme concerné, dès lors que le budget 2020 de cette structure n'a pas été voté au 24 avril 2020, et sur présentation d'une demande en ce sens émanant de l'organisme.*
5. *Au titre des délais opposables aux porteurs de projets :*
- *Précise que tous les dossiers de demande de subventions, au titre des différentes politiques sectorielles (politique de développement territorial notamment), qui devaient être déposés entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, seront réputés avoir été déposés à temps s'ils le sont dans le délai légalement imparti pour ce faire, déterminé par le Département, et dans la limite de 2 mois au maximum à compter de la fin de cette période (sauf procédure d'appels à projets, exclue de cette prorogation, conformément à l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020).*
 - *Décide en conséquence de fixer la nouvelle date de dépôt des dossiers dans le cadre :*
 - ✓ *de la politique de développement territorial 2020 au 14 août 2020,*
 - ✓ *du plan patrimoine 2020 au 14 août 2020,*

et précise que les autres échéances fixées dans ces documents sont automatiquement prorogées, au maximum, d'une durée équivalente, en tant que de besoin, en ce qui concerne les délais impartis au Département pour instruire les dossiers et délibérer.

Décide, sans préjudice de ce qui précède, pour tenir compte des difficultés des partenaires liées à leur fonctionnement dégradé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, de fixer la

date butoir de dépôt de toute demande de subvention qui devait initialement intervenir au plus tard au 30 juin 2020, indépendamment de la politique d'aide concernée, au 30 août 2020.

Autorise, par dérogation à la politique de développement territorial qui impose, pour les projets déposés au titre de l'année 2020, un démarrage au plus tard le 31 mars 2021, que ce démarrage puisse être effectif au 30 juin 2021.

6. *Au titre de tout ce qui précède :*

- *Précise que l'ensemble des dispositions qui précèdent s'appliquent aux conventions déjà signées par le Département avec des bénéficiaires de subventions, en tant qu'elles leur sont plus favorables et ce, sans qu'il soit besoin de conclure un avenant aux conventions concernées,*
- *Abroge en conséquence toutes les dispositions contraires qui figurent dans de précédentes décisions, et leur substitue les dispositions plus favorables de la présente délibération.*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie.

Le cinquième rapport.

Pierre BIHL

Ce rapport a pour objet, conformément à l'article 1-3 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du COVID-19, de rendre compte des délégations exercées par la Présidente depuis le 3 avril 2020 et d'arrêter l'étendue des nouvelles délégations qui lui sont confiées par le Conseil départemental. Voilà, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je mets le rapport aux voix.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DEPUIS LE 3 AVRIL 2020 ET NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE DÉLÉGATIONS ACCORDÉES À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- *Prend acte du compte-rendu des délégations exercées par la Présidente du Conseil départemental depuis le 3 avril 2020, sur la base de l'article 1-III de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, tel que figurant dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,*

- *Décide qu'il n'y a pas lieu de réformer les décisions prises par la Présidente du Conseil départemental dans ce cadre,*
- *Modifie les délégations accordées à la Présidente du Conseil départemental et approuve en conséquence la liste des délégations de compétences accordées à la Présidente du Conseil départemental, pour la durée restante de son mandat, en application des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du code général des collectivités territoriales, telles qu'elles figurent en annexe 2,*
- *Approuve la périodicité et les modalités minimales selon lesquelles cette dernière rendra compte de l'exercice de ces délégations, comme précisées dans le document précité ci-annexé,*
- *Maintient, au surplus, les délégations conférées à la Présidente du Conseil départemental par l'ordonnance susmentionnée en matière d'attribution de subventions aux associations et de garantie d'emprunts,*
- *Décide que ces délégations seront exercées par la Commission permanente à compter de la date à laquelle il y serait mis fin automatiquement par une disposition d'ordre législatif ou réglementaire prise au niveau national, dans les conditions fixées à l'annexe 3.*

Votes contre ? Abstentions ? Rapport adopté. Je vous remercie. Merci, M. le Président Pierre BIHL. Nous en avons terminé avec les rapports de la 12^e Commission.

Nous passons à la 2^e Commission et au sixième rapport, avec son Président M. Nicolas JANDER. Cher Nicolas, à vous la parole.

Nicolas JANDER

Merci, Mme la Présidente. Nous l'avons déjà abordé dans nos propos introductifs respectifs. Ce rapport consiste à la contribution du Département du Haut-Rhin dans le fameux fonds résistance. Dans le contexte exceptionnel de la crise sans précédent que traverse actuellement la France, les collectivités du Grand Est souhaitent se mobiliser conjointement pour apporter une réponse responsable, efficace et coordonnée afin de répondre très rapidement aux besoins des entreprises et des associations de l'ensemble du territoire. Il est donc proposé dans le cadre de ce rapport la création d'un fonds résistance, auquel le Département du Haut-Rhin apportera une contribution de 1 526 400 € en investissement. Il est également demandé d'approuver la convention de participation au fonds résistance conclu avec la Région, d'autoriser la Présidente à la signer et de désigner des élus pour représenter le Département au sein des comités des engagements créés dans le cadre dudit fonds. Les élus en question sont, sauf erreur de ma part, Pierre BIHL, Rémy WITH et Lara MILLION.

Mme la Présidente

C'est bien ça. Je confirme.

Rémy WITH

C'est l'inverse, Mme la Présidente. C'est Pierre BIHL, Lara MILLION et Rémy WITH. Je suis le dernier suppléant.

Mme la Présidente

Exact. « ... désigne M. Pierre BIHL en qualité de titulaire, ainsi que Mme Lara MILLION et M. Rémy WITH en qualité de suppléants. » Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de parole sur ce rapport ? Cela ne semble pas être le cas.

Pierre BIHL

J'avais demandé de prendre la parole. Mais on peut le faire après avoir délibéré, pour apporter quelques précisions sur le dispositif.

Mme la Présidente

D'accord. C'est bien de le faire peut-être avant le vote.

Marie-France VALLAT

Brigitte ?

Mme la Présidente

Et ensuite, Mme VALLAT, c'est ça ?

Marie-France VALLAT

OK. J'avais demandé effectivement de prendre la parole.

Mme la Présidente

Oui, Mme VALLAT, pardon. Mme VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci. Je suis bien sûr tout à fait favorable à la contribution du Conseil départemental à cette action en faveur des entreprises et des associations, essentiellement les petites entreprises et les plus grandes associations au vu des critères d'éligibilité, puisqu'il s'agit d'une avance remboursable pour couvrir les besoins en trésorerie. En termes d'organisation, il y a encore des choses à caler, mais c'est quand même bien normal, lorsqu'on considère la vitesse à laquelle l'action a été montée.

Je suis favorable à l’instruction des dossiers par la SODIV et au soutien apporté par le Département, car cette mission n’entre pas dans le champ de compétence habituel de la SODIV. Je souhaite que nous puissions être informés régulièrement des dossiers déposés dans notre département et de la réponse apportée, tant au niveau des entreprises qu’au niveau des associations.

Je suis également favorable à l’ingénierie apportée par le Département aux associations qui en feront la demande pour l’instruction des dossiers. Je voudrais en particulier remercier nos animateurs territoriaux pour leur implication dans le traitement de ces dossiers, de tous ceux qu’ils traitent d’ores et déjà.

À ce sujet, je voudrais formuler une remarque et poser une question. Je ne connais pas le nombre d’associations employeuses haut-rhinoises. Les chiffres dont je dispose sont des chiffres nationaux : 200 000 associations employeuses, correspondant à environ 1,5 million de personnels, de salariés, soit environ 800 000 ETP, puisqu’en fait c’est souvent des emplois à temps partiel ; et 85 % de ces associations ont moins de 10 salariés. Je ne connais pas le nombre d’associations employeuses dans le Haut-Rhin. C’est donc ma question. Je voudrais souligner la difficulté qu’ont souvent ces associations pour finaliser des dossiers, pour prétendre à des aides d’État. Quel serait le soutien potentiel que l’on peut imaginer pour elles, sachant que l’État ne met quasiment plus de contacts humains à disposition pour déposer ces dossiers ?

Voilà, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous, Mme VALLAT. Effectivement, vous vous étiez inscrite pour prendre la parole sur ce rapport. Désolée de ne pas vous l’avoir donnée tout de suite. Sur le premier point – l’information des élus départementaux par rapport à ce fonds résistance –, nous serons donc représentés – c’était ma demande – et plus que représentés : nous porterons aux côtés de la Région ce fonds résistance et coprésiderons les comités d’engagement dans le Haut-Rhin.

Évidemment, puisque le département va être divisé en trois territoires pour une instruction plus simple et plus rapide des dossiers, cela se fera bien évidemment en parfaite coordination et information avec les Conseillers départementaux du territoire. Soyez-en assurés.

Moi non plus, je n’ai pas le nombre d’associations employeuses de notre département aujourd’hui sous la main.

Ce que je voulais vous dire, tout simplement, c’est que nous allons dans les jours à venir et dans les semaines à venir mettre en place une série d’actions complémentaires à ce fonds résistance et complémentaires aux actions que l’État a déjà engagées, notamment en faveur des associations et des petites entreprises, qui n’entrent pas forcément dans ces fonds qui sont déjà mis en place. Évidemment, aujourd’hui plus que jamais, lorsque je parle de proximité, nous avons des animateurs de territoires, des animateurs territoriaux, qui doivent, avec les services centraux, être là pour répondre aux interrogations et accompagner dans les dossiers qui doivent être remplis. Ce qui est clair, et ce que je peux vous assurer, c’est que pour le fonds résistance, c’est très simple, d’après ce qu’on me dit, très souple et peu volumineux comme dossier. Je crois qu’il s’agit simplement d’une ou deux pages à remplir. Mais nous avons aussi une vigilance à avoir. Je vous remercie.

Peut-être que Pierre BIHL d'ailleurs peut nous en dire un petit peu plus, puisque Pierre BIHL souhaitait prendre la parole pour nous en dire plus sur le fonds résistance.

Pierre BIHL

Oui, merci, Mme la Présidente. J'ai pu assister cette semaine aux premières réunions d'installation du comité d'engagement. Je vous rappelle que le département est réparti sur trois secteurs : le Haut-Rhin Nord, Rhin Vignoble Grand Ballon et Mulhouse Sud Alsace. Je représente le Département sur les deux premiers territoires, Haut-Rhin Nord et Rhin Vignoble Grand Ballon, et Lara MILLION a bien voulu représenter le Département sur le troisième territoire, Mulhouse Sud Alsace.

Rapidement, je tenais à rappeler que – c'est important – les entreprises ou associations qui souhaitent bénéficier du fonds résistance devront justifier au préalable qu'elles ne peuvent pas bénéficier d'un prêt bancaire ni d'autres possibilités de financement. En fait, le fonds résistance est un dispositif un peu de dernier recours. Je pense que c'est important de le souligner. Ou alors, si les entreprises ou les associations ont besoin d'un complément de financement pour couvrir des besoins résiduels après mobilisation des autres dispositifs, elles peuvent bénéficier également du fonds résistance.

Le fonctionnement, a priori, est assez simple. Deux possibilités : les entreprises s'inscrivent sur une plateforme qui est dédiée à ce dispositif, ou alors peuvent passer par un référent, par le service économique de leur EPCI. À ces réunions d'installation étaient à chaque fois présents le Président ou un Vice-président délégué à l'économie, et un agent de la collectivité qui sera le référent pour prendre en charge et commencer à instruire les dossiers.

Trois secteurs – je l'ai souligné. Il est prévu qu'il y ait une réunion par semaine (le lundi, le mardi, le mercredi), pour chaque comité d'engagement. Les réponses, normalement, doivent sortir dans les huit jours, donc très rapidement, avec un déblocage des fonds qui est souhaité très rapide.

Du point de vue de la communication, un flyer est établi, avec les logos de chaque collectivité participante. Ce sont les EPCI qui, a priori, seront chargés d'informer les entreprises de leur territoire en rajoutant sur ce flyer le nom d'une personne et ses coordonnées, qui prendra en charge les dossiers ou pourra conseiller les entreprises ou les associations.

Enfin, comme Marie-France VALLAT l'a souhaité, et comme la Présidente l'a souligné, je pense qu'il est important que nous restions en contact avec les EPCI de notre canton pour suivre l'évolution de ce dispositif sur nos territoires.

Pour ce qui nous concerne, je vais regarder, puisque pour l'instant, lors de la première séance, nous n'avons pas de rapport à valider. Mais dès que les premiers rapports nous parviendront, on regardera avec les services pour vous communiquer à la fois le nom des demandeurs, entreprises ou associations, et quel a été le sort réservé, lors de l'instruction du dossier, à leur demande.

Voilà ce que je voulais préciser, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. M. Yves HEMEDINGER a demandé la parole également.

Yves HEMEDINGER

Oui, merci, Mme la Présidente. C'est vrai que c'est un bon dispositif, parce qu'il vient en aide à de petites structures économiques, à de petites entreprises et à des associations qui en ont bien besoin. Mais je crois qu'il faudra vraiment être très attentif dans les comités d'engagement. Parce que, comme le disait Pierre à juste titre, c'est un dispositif de dernier recours. Ça veut dire que ce sont des entreprises ou des associations qui n'auront pas eu de prêt bancaire, pas d'intervention de la BPI et autres. Donc si elles n'ont pas eu ces aides, ces soutiens, c'est qu'ici ou là, il y a éventuellement des raisons. Donc il faudra vraiment être très attentif, parce que ce sont des avances, qui sont des avances de trésorerie, et que ces avances devront être à un moment donné récupérables. Donc il faudra vraiment, je pense, dans les comités d'engagement, faire de la dentelle et examiner de très près chaque dossier avec beaucoup de réflexion.

Mme la Présidente

Merci à vous. J'ai d'autres demandes de parole. Évidemment, Yves HEMEDINGER, on va faire confiance à nos collègues, mais vous faites bien d'appeler notre attention sur le point que vous avez soulevé. J'ai des demandes de parole. M. Alain COUCHOT et ensuite M. Éric STRAUMANN. Alain COUCHOT.

Alain COUCHOT

Merci, Mme la Présidente. Je n'ai pas très bien compris quels étaient les critères d'éligibilité du fonds. Je pense en particulier à une association mulhousienne qui s'investit énormément en ce moment dans la fabrication industrielle de masques, qui aurait précisément des besoins d'avance de trésorerie, et qui s'appelle La Petite Manchester. Est-ce que ce type d'activité est éligible au fonds résistance ?

Mme la Présidente

M. le Président JANDER ? Ou Pierre BIHL ?

Pierre BIHL

Je veux bien. Alain, tu trouveras dans le rapport, dans le détail, les bénéficiaires qui sont éligibles à l'aide. Il y a deux rubriques : celle qui concerne les associations, les groupements d'employeurs associatifs, qui mettent à disposition des emplois auprès du tissu associatif ; l'autre volet, ce sont les entreprises et activités marchandes. Je peux te les résumer ou te les citer rapidement.

Le siège doit être situé en région Grand Est. L'association doit employer a minima un salarié. L'activité est directement en lien avec le domaine de la culture, du sport, du tourisme, de la jeunesse, de l'éducation, de l'environnement, de la santé, de l'éducation populaire, de l'innovation sociale, de l'insertion et la formation professionnelle, de l'insertion par l'activité économique ou disposant d'une reconnaissance, soit en tant qu'établissement et service d'aide par le travail, soit en tant qu'entreprise adaptée. Il faut qu'elle puisse justifier d'une part significative des recettes, d'une perte de 50 % au cours du mois de mars ou sur les soixante jours précédant le dépôt de la demande, et que cette perte est affectée par la crise sanitaire.

Comme le disait Yves HEMEDINGER, là où le comité doit être à mon sens effectivement vigilant, c'est que nous risquons d'avoir des entreprises qui étaient déjà en grande difficulté bien avant le démarrage de la crise. Donc pour être éligible, il est bien précisé que la baisse des recettes doit exister depuis le démarrage de la crise sanitaire. Donc on ne pourra pas tenir compte des difficultés financières que connaissaient les entreprises ou les associations en fin d'année dernière par exemple.

Il faut disposer d'un numéro SIRET. Comme on l'a souligné, ces associations doivent également justifier qu'elles ne peuvent pas obtenir de prêts bancaires et qu'elles ne sont pas éligibles aux financements qui sont opérés via une association qui s'appelle France ou Alsace Active, qui est là un peu comme la SODIV – c'est l'équivalent de la SODIV –, qui va instruire les dossiers et qui peut apporter aussi du soutien à ces entreprises.

Voilà, Alain. Une partie des entreprises sont exclues du dispositif. Je ne veux pas être trop long, mais tu trouveras tous les détails dans le rapport de la 2^e Commission.

Alain COUCHOT

Merci.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. Alain COUCHOT, c'est bon ? La réponse vous satisfait ? J'en profite pour vous remercier aussi, Alain COUCHOT, pour votre investissement fort dans cette crise, notamment auprès de nos aînés et des EHPAD. Merci beaucoup. M. Éric STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

En termes d'organisation pratique, c'est vrai que ça va être des entreprises fragiles, mais il peut y avoir des entreprises qui, dans ce contexte, peuvent être fragiles, mais avec des dirigeants très sérieux. Et inversement, on peut avoir des dirigeants pas très sérieux, et le comité d'engagement ne connaît pas forcément la situation de ces gens. Est-ce qu'il ne serait pas possible, pour chaque Conseiller départemental, d'envoyer les demandes en cours sur son canton, déjà pour voir ce qui se passe, et ensuite pour vous faire remonter nos avis ? Lorsqu'on a affaire à des gens dont on sait qu'ils sont régulièrement en difficulté ou alors qu'il y a une absence de sérieux, on pourra vous alerter. Inversement, et j'en connais, on a des entreprises qui rencontrent de grosses difficultés, mais avec des dirigeants qui en veulent et qui veulent surmonter cette crise. Et on pourra aussi vous apporter des arguments. Je ne sais pas si c'est techniquement possible, mais [il s'agit] juste de nous envoyer les demandes en cours, pour qu'on puisse vous alerter sur un point ou sur un autre.

Mme la Présidente

Pierre BIHL, et je compléterai tout à l'heure. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Techniquement, je pense que ce sera possible. Personnellement, j'y suis favorable, et on va le mettre en route. Par contre, ce à quoi il faut faire attention, c'est qu'on souhaite être rapide et efficace.

Éric STRAUMANN

Bien sûr. Mais avant la Commission.

Pierre BIHL

Voilà.

Éric STRAUMANN

Théoriquement, d'après la réglementation, vous êtes tenus au secret bancaire, avec ce que vous faites. Il faudra quand même rester très discret par rapport aux engagements pris.

Pierre BIHL

Tout à fait.

Éric STRAUMANN

Vous êtes tenus au secret bancaire. Mais si on peut avoir l'information pour vous alerter, sur un dossier qui peut être... Parce que vous savez, moi, j'ai été banquier dans une vie passée. Je faisais plus confiance aux gens qu'aux bilans.

Pierre BIHL

Tout à fait.

Mme la Présidente

Je crois que c'est une discussion entre banquiers, entre d'anciens banquiers, Éric STRAUMANN, Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Oui, en quelque sorte. Mais l'idée, et on regardera comment techniquement on peut le mettre en route, c'est de vous tenir informés sur le territoire, sur chaque canton, et puis aussi de vous demander votre avis et de nous faire remonter vos réflexions ou votre avis sur les dossiers.

Mme la Présidente

Je demandais aux services, justement, à Mme TACHON qui est à mes côtés, qui instruit les dossiers. Ce sont les EPCI. Mais je pense qu'il y a moyen, avec les EPCI – justement, c'est la proximité –, de vous passer les demandes qu'ils réceptionnent, sans alourdir les démarches évidemment. Pierre BIHL et Éric STRAUMANN.

Pierre BIHL

Encore une petite précision. Nous, les représentants du comité d'engagement, moi-même et Lara MILLION, nous aurons un ou deux jours avant la réunion du comité d'engagement les dossiers qui vont être présentés. Donc on aura les informations deux jours avant la réunion. Donc il faudra voir comment, dans ce délai-là, on peut interroger nos collègues Conseillers départementaux pour qu'ils nous donnent un avis. Et notamment si c'est un dossier qui risque de ne pas passer. Les dossiers qui passent, ce n'est peut-être pas la peine de... Enfin, on verra aussi en fonction du nombre de demandes. S'il y a peu de demandes, on peut interroger systématiquement. Par contre, s'il y en a beaucoup, on a toujours ce délai de réponse à respecter qui va nous contraindre.

Mme la Présidente

Très bien. J'ai, dans l'ordre, Mme MILLION, et ensuite Mme VALLAT, toujours sur ce rapport. Mme MILLION.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. Déjà, très heureuse de toutes et tous vous retrouver. Deux, trois précisions, mais beaucoup de choses ont été dites. Effectivement, c'est le dernier recours, comme l'ont dit Pierre et Nicolas. En fait, c'est une avance, comme l'a dit Yves HEMEDINGER. Mais l'idée aussi, c'est de pouvoir peut-être accompagner les entreprises, parce que c'est ce qui a été demandé lors du comité d'engagement. C'est aussi accompagner les entreprises et les associations qui ne pourraient pas avoir droit à ce fonds. Parce qu'il s'agit quand même là d'un accompagnement, donc on est aussi en train de réfléchir à ces dispositifs. On a de très bons liens avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Lors du premier rendez-vous et du premier comité d'engagement du fonds de résistance Sud Alsace, vraiment, les EPCI, en lien avec le Département, bien sûr, et la Région Grand Est, se sont saisis de ces dossiers. Comme j'entendais certains poser la question, il ne faut pas hésiter aussi à nous faire parvenir les demandes, que vous avez, des associations, des entreprises, pour que ça aille peut-être plus rapidement et qu'on puisse bien entendu accompagner tout cela. Cela a été ma demande, et celle de Pierre BIHL aussi, dans ces comités d'engagement. Mais notre demande a véritablement été, auprès de la Région Grand Est, d'avoir une liste des entreprises et des associations, par département, avant la réunion bien sûr, pour qu'on puisse, à un moment donné, vous solliciter ou vous informer, et de surcroît, après le comité d'engagement, pour que vous puissiez savoir quelles ont été les entreprises et les associations du canton qui ont reçu l'aide et celles qui, à la rigueur, n'ont pas reçu l'aide. Nous, on a demandé, on a posé cette question au niveau de la Région Grand Est. Ils vont regarder comment ils vont faire, parce que ce sont quand même eux qui centralisent tout, en lien bien sûr avec les EPCI et le Département. Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme la Présidente

Merci beaucoup pour ces précisions, Mme MILLION. Et nous sommes tous heureux aussi de vous retrouver, parce que, vous aussi, vous avez payé un lourd tribut personnel. En tout cas, à vous aussi, bon rétablissement. Mais on est heureux de voir que ça va beaucoup mieux.

Lara MILLION

Merci.

Mme la Présidente

Mme VALLAT.

Marie-France VALLAT

Merci, Mme la Présidente. Juste une question. En fait, ce sont des associations ou des structures qui ne sont pas associatives, qui pourraient être des entreprises. Ce sont des structures d'insertion. Je sais que le Conseil départemental est tout à fait attentif à la santé de ces structures. Mais je crois que c'est important, dans le cadre de la solidarité, effectivement, de bien accompagner ces structures d'insertion qui sont au plus près des personnes les plus vulnérables. Je crois que c'est bien. Je crois qu'elles ne participent pas à ce dispositif. En tout cas, je crois que le Conseil départemental y est attentif, et c'est très bien.

Mme la Présidente

Merci pour cette intervention, Mme VALLAT. Il faut effectivement qu'on y réfléchisse. Ça fait partie justement des autres actions qui doivent être envisagées par notre Assemblée. Ce sera dans le cadre de la 10^e Commission que ça va se faire. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Dans ce cas-là, je vais vous proposer de voter le rapport.

Philippe TRIMAILLE

Mme la Présidente ? C'est Philippe TRIMAILLE. Est-ce que je pourrais intervenir ?

Mme la Présidente

Avec plaisir.

Philippe TRIMAILLE

Une petite remarque à part. Le contexte de cette crise sanitaire nous amène à revoir nos façons de faire et de communiquer à distance, que l'on pourra, je crois, employer encore, une fois que l'on sera sortis de la crise. Parce que je remarque qu'il y a quand même beaucoup de réunions, que l'on

fait en se déplaçant, beaucoup à Strasbourg en particulier, et que l'on pourrait très bien faire en visioconférence. Donc je pense que, là aussi, nos manières de faire vont évoluer.

Concernant le domaine économique, je voulais quand même apporter une précision, en étant étonné qu'on ne l'ait pas mentionné, à savoir que nous disposons quand même d'un outil qui est très performant pour accompagner les entreprises, qui est l'ADIRA. L'ADIRA est pleinement impliquée dans le dispositif dont nous venons de parler. Les entreprises qui connaissent des difficultés, dont on a parlé tout à l'heure, qui étaient déjà, éventuellement, en difficulté, ont totalement vocation à être accompagnées par l'ADIRA. Donc c'est un outil qu'on a la chance d'avoir et qui est pleinement impliqué, dès à présent, et qui continuera d'être pleinement impliqué auprès des entreprises. Je souhaitais quand même le rappeler.

Mme la Présidente

Merci, M. le Vice-président de l'ADIRA, de l'avoir rappelé. Merci, cher Philippe. Je partage tout à fait les deux remarques qui sont les vôtres, et notamment en termes de réorganisation. Je partage le fait qu'il faudra beaucoup plus à l'avenir, crise ou pas crise, qu'on fasse des réunions par visioconférence. On gagnera, et du temps, et de l'argent.

Pas d'autres prises de parole ? Dans ce cas-là, je vous propose de mettre le rapport aux voix, sur la participation financière du Département au fonds résistance à hauteur de 1 526 400 € et la désignation de M. Pierre BIHL en qualité de titulaire, ainsi que Mme Lara MILLION et M. Rémy WITH en qualité de suppléants, pour nous représenter au sein des comités d'engagement.

FONDS RESISTANCE - CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

Approuve la création du Fonds Résistance Grand Est ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;

Approuve la participation financière du Département du Haut-Rhin au Fonds Résistance Grand Est à hauteur de 1 526 400 € en investissement et autorise le versement de cette contribution à la Région Grand Est, chargée du suivi financier dudit Fonds ;

Prélève les crédits correspondants sur le programme F324, chapitre 27, fonction 90, nature 27632 (108-2763), du budget départemental ;

Approuve la convention de participation au Fonds Résistance Grand Est jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer ;

Décide de ne pas désigner à l'unanimité les représentants du Département au sein des Comités des Engagements (et en assurer la Co-Animation le cas échéant).

Désigne M. Pierre BIHL en qualité de titulaire ainsi que Mme Lara MILLION et M. Rémy WITH en qualité de suppléants pour représenter le Département au sein des Comités des Engagements (et en assurer la Co-Animation le cas échéant).

Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Rapport adopté. Je vous remercie.

Nous sommes arrivés au terme des rapports. Mais je crois qu'il y a encore des prises de parole, notamment de M. le Premier vice-président, qui nous disait en introduction qu'il souhaitait intervenir en fin de séance. Cher Rémy WITH, M. le Premier vice-président.

Rémy WITH

Mme la Présidente, merci. Merci de me donner la faveur d'intervenir en fin de séance, même si plusieurs collègues se sont déjà exprimés pour vous témoigner leur reconnaissance. Néanmoins, permettez-moi, au nom de l'ensemble des collègues, de vous remercier, Mme la Présidente, chère Brigitte, pour ton investissement au quotidien et pour ton engagement de chaque instant, quasiment jour et nuit depuis le début de cette épidémie, pour apporter des solutions aux nombreux problèmes qui se sont posés, tant ce virus a pris toutes les instances au dépourvu.

Mais je voudrais aussi et surtout, chère Présidente, vous remercier pour l'anticipation – je dis bien pour l'anticipation – dont vous avez fait preuve, que ce soit pour l'obtention des lits supplémentaires auprès de nos voisins allemands et suisses – cela a été déjà largement évoqué –, que ce soit pour l'obtention des matériels nécessaires et manquants pour nos soignants dans les hôpitaux, les EHPAD, nos personnels et les services sur le terrain (masques, blouses, gants, gel, etc.), que ce soit pour les tests, que ce soit encore tout récemment pour les masques, pour la sortie du confinement. Je crois, Mme la Présidente, chère Brigitte, pouvoir dire que j'ai été le témoin de ton combat acharné permanent, tant auprès des instances gouvernementales qu'avec les services administratifs de l'État, pour apporter les meilleures conditions de travail pour nos soignants et obtenir les matériels indispensables pour lutter efficacement contre ce virus.

Aussi, chère Brigitte, au nom de mes collègues, je voudrais tout simplement formuler un seul mot : merci.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Merci, cher Rémy WITH. Permettez-moi de vous dire que je suis juste dans mon rôle, et c'est la mission aussi que chacune et chacun d'entre vous m'a confiée. J'ai besoin de vous, de chacune et de chacun d'entre vous. Le Département a besoin de vous, de chacune et de chacun d'entre vous. Parce que c'est uni qu'on va s'en sortir, et c'est uni qu'on se relèvera. Je voudrais vous remercier tous, et plus particulièrement vous, M. le Premier vice-président, qui étiez toujours présent, vous aussi presque jour et nuit, à mes côtés, pour nous soutenir, nous accompagner, avec les services départementaux, dans nos actions. Merci à vous, M. le Premier vice-président et à chacune et chacun d'entre vous, chers collègues conseillers départementaux, pour votre engagement de tous les instants sur le terrain, hier, aujourd'hui, mais aussi demain.

Avant de clôturer notre séance, est-ce qu'il y a encore des collègues qui souhaitent prendre la parole, sous « points divers » ? M. Lucien MULLER. Vous avez la parole, Lucien MULLER.

Lucien MULLER

Je m'associe à tous les remerciements pour toutes les actions qui ont été menées au sein du Département, aussi bien par les élus que par nos collaborateurs.

Moi j'aurais juste une petite question, par rapport à une des actions qui est menée actuellement par le Département, à savoir un masque pour tous pour nos habitants. En fin de compte, c'est pour que tout le monde fasse un peu la même chose. J'en viens au fait. C'est qu'on entend un peu de tout, parmi les spécialistes. Vous savez bien que dans cette crise sanitaire, tout le monde dit un peu de tout. C'est par rapport à la distribution de masques pour les enfants. À partir de quel âge, oui ou non, faudrait-il donner un masque ? Est-ce qu'on peut demander ça à quelqu'un pour que les maires – je parle également en tant que Maire –, quand ils distribuent, [s'assurent] peut-être que tout le monde « applique » la même norme ?

Mme la Présidente

Cher collègue, je vous dis les choses comme elles sont : je ne sais pas. Et je ne sais pas si quelqu'un sait à partir de quel âge il faut ou pas mettre un masque aux enfants. Si vous le permettez, cher collègue, on a l'habitude d'être pragmatique au sein de notre Assemblée. Là aussi, soyons pragmatiques. Vous le savez : je suis très en lien par exemple avec le Maire de Freiburg. Le Maire de Freiburg ne distribue pas de masque à ses administrés. Mais il leur dit, dans des messages vidéo et autres : « Voilà un masque. Les masques vont être obligatoires pour sortir dans les lieux publics, dans les transports en Allemagne et dans notre ville. Fabriquez-vous vos masques. » Nous, nous avons pris l'initiative – et je vous remercie, chers collègues, d'avoir accepté de le faire – de commander, en lien avec l'association des maires et avec le cofinancement des EPCI, un masque pour chaque Haut-Rhinois. Notre commande se monte à 770 000 masques : 700 000 à ce qui était le Pôle Textile Alsace, qui est Barral maintenant ; 70 000 à l'entreprise Lang de Hirsingue. Ces masques vont être distribués à partir du 5 mai – mais avec un approvisionnement qui va être échelonné le 5 mai, le 11 mai et jusqu'au 18 mai – et livrés dans les EPCI. Je rencontre d'ailleurs cet après-midi les présidents des EPCI du Haut-Rhin pour justement organiser cette livraison, le cas échéant aussi pour les rassurer sur les délais de livraison. Dès que nous aurons eu cette réunion, je vous informerai également de ce que nous aurons décidé concrètement tout à l'heure avec les présidents d'EPCI.

J'ai envie de dire, par rapport à la question qui est la vôtre, cher collègue, cher Lucien MULLER, là aussi, soyons pragmatiques. Il y aura des masques. On pourra raccourcir les élastiques pour les utiliser chez des enfants plus jeunes. Je vais voir s'il existe des normes, des directives de l'administration.

Donc j'ai envie de dire soyons pragmatiques et débrouillons-nous avec les masques qui vont vous être livrés, et puis avec les masques qui sont fabriqués ici ou là, dans différents ateliers, et par des particuliers. Je n'ai pas d'autres réponses à vous faire aujourd'hui, Lucien MULLER.

On va essayer de se renseigner. S'il y a une réponse officielle, on vous la passera. Mais je pense qu'on peut se débrouiller avec les masques qu'on aura. Et il y en aura un par habitant, je vous le confirme.

D'autres demandes de parole ?

Vincent HAGENBACH

Oui, je souhaiterais juste apporter un point de vue.

Mme la Présidente

Vincent HAGENBACH. Vincent, ravie de te retrouver aussi, puisque, Vincent, tu as aussi été l'un de ceux qui ont subi cette maladie, ce virus. On est heureux de te revoir enfin.

Vincent HAGENBACH

Merci, Mme la Présidente. Bien sûr, je m'associe à toutes les félicitations, tous les remerciements qui ont été apportés à la Présidente. Je voudrais juste rajouter deux points.

Concernant les masques qu'évoquait Lucien, de toute manière, il ne faut pas se faire d'illusion : les parents n'accepteront pas que les enfants n'aient pas de masques, qu'ils soient nécessaires ou pas. Donc de toute façon, je pense qu'il faudra en fournir un, même aux plus petits.

Deuxième point. Il faudra qu'on ait un point de vigilance en termes de communication, pour bien faire comprendre aux habitants que ce n'est pas parce que le 11 mai – je pense que Marc SCHITTLY notamment sera d'accord avec moi – il y aura déconfinement et que les gens seront équipés d'un masque que ça règlera l'ensemble des problèmes. Il faudra vraiment qu'il y ait une communication de notre part, en expliquant bien que seule la distanciation sociale, même avec les masques que nous fournissons, sera la seule solution, qui permettra véritablement d'éradiquer la crise.

Dernier point que je voudrais évoquer. Je crois qu'à un moment donné, on est quand même très gentil avec notre État qui, le moins qu'on puisse dire, aujourd'hui encore, après plus de six semaines de confinement, n'est pas en capacité de fournir [des masques] de manière suffisante et sans questionnement, avec des contingentements très contraignants, à nos personnels de santé en médecine de ville, mais également aux éboueurs, à toutes les personnes qui ont fait que la société a pu continuer de vivre. Il y a encore aujourd'hui des difficultés. Ou pour les malades qui sont atteints de diabète, qui ont besoin de dialyse, etc., qui courent après les masques, aujourd'hui encore, après six semaines, on n'a pas le stock de masques qui seraient nécessaires et indispensables. Franchement, je veux bien dire que c'est la première fois qu'on connaît une crise pareille. Mais à un moment donné, six semaines après, il y a quand même un vrai problème dans l'apport que notre État a pu avoir à sa population. Honnêtement.

Mme la Présidente

Merci, Vincent HAGENBACH. En cela, tu rejoins la plupart des collègues qui se sont déjà exprimés et qui disaient : « Faisons plus confiance aux collectivités. Faisons enfin confiance à la proximité. » Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

Très rapidement, mais c'est ce que je voulais dire. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Vincent. On est quand même le pays d'Europe, l'un des pays d'Europe qui dépensent le plus au niveau de l'État. On est l'un des pays d'Europe les plus endettés. On est l'un des pays d'Europe qui taxent le plus les contribuables, qu'ils soient des entreprises ou des particuliers. Et on est incapable, six semaines après le début de cette terrible crise. C'est le débat et l'histoire des masques, mais également des respirateurs, des places dans les hôpitaux. Heureusement qu'il y a les collectivités

locales. Je pense que cela pose d'ailleurs un problème général aujourd'hui. On voit bien ce qu'ont dit les uns et les autres, depuis longtemps. Cette forme d'organisation centralisée à Paris ne peut plus fonctionner. La crise actuelle ne fait que démontrer, malheureusement, cette situation. Il faut en effet faire plus confiance aux collectivités locales. C'est quand même paradoxal que ce soient aujourd'hui le Département et les autres collectivités qui soient à la manœuvre, alors qu'on n'a cessé ces dernières années de réduire les marges de manœuvre, notamment des Départements, en essayant de les encadrer le plus possible, de les appauvrir. Aujourd'hui, s'il n'y avait pas la réaction des Départements, des EPCI, des Communes et des Régions, on serait encore dans une situation beaucoup plus catastrophique. Bravo pour cette initiative entre le Département et l'association des maires du Haut-Rhin, relayée par les EPCI de tout le département d'ailleurs, concernant les masques. Avec le déconfinement annoncé pour le 11 mai – qui ne veut pas dire relâchement, parce que, sinon, on retomberait vite dans une catastrophe, avec le risque, exprimé d'ailleurs par les scientifiques, de rebond qui serait dramatique pour la santé et également pour notre économie – on espère tous, mais la Présidente s'est-elle engagée là-dessus, les recevoir avant le 11 mai.

Mme la Présidente

Cher collègue, merci pour votre intervention. Vous avez reçu, les 34 conseillers départementaux du Haut-Rhin et les présidents d'EPCI aussi, toutes les informations, du moins celles qu'on a eues jusqu'à présent, relatives à la livraison des masques, à savoir qu'il y aura, comme je le disais à l'instant, une première commande qui sera livrée d'ici le 5 mai au plus tard, une deuxième d'ici le 11 mai au plus tard, et la totalité d'ici le 18 mai au plus tard. Sachant aussi, et vous le savez tous, que le déconfinement se fera peu à peu, pas du jour au lendemain, très certainement. On sait aussi qu'un masque ne suffit pas aux personnes. Mais c'est déjà un masque. Après, et je l'ai dit aux présidents d'EPCI et autres qui ont commandé déjà des masques, les fabricants, dont le Pôle Textile Alsace, fournissent un premier masque. Ensuite, il y aura une livraison d'autres masques.

Il me semble qu'il y avait encore une demande de parole.

Daniel ADRIAN

Moi aussi, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Daniel ADRIAN. Daniel, on est heureux de te retrouver aussi. Tu as subi une petite intervention chirurgicale hier. Mais tout va bien je crois.

Daniel ADRIAN

Je vais bien. Merci, Mme la Présidente, chère Brigitte. Et je salue bien sûr tous mes collègues. Je suis vraiment heureux de vous voir, et je vous dis franchement, même si je partage aussi l'avis de notre collègue Philippe, je suis aussi très heureux de vous retrouver à Colmar, c'est évident.

Hier, j'ai fait un essai de masque. Ça a un peu loupé : je n'ai que la moitié du visage. Pour ceux qui sont médecins, j'ai subi une intervention et j'ai encore mon premier pansement, qu'on va m'enlever

ce soir. Et je vais avoir des pansements pendant un mois, non-stop, pour que tout cela se fasse. Voilà. Mais je n'ai pas pris la parole pour parler de moi.

Trois points. Tout d'abord, merci à tous ceux qui ont travaillé. Merci à vous, Mme la Présidente, par rapport à cet engagement. C'est vrai que ceux qui ont été touchés, dont je fais partie, mais c'est plutôt mon épouse qui a été plus sérieusement touchée, vivent ça un peu différemment. Et je me rends compte en tant que Maire, finalement, qu'il y a presque aujourd'hui trois mondes : ceux qui ont été touchés, qui ont une approche ; ceux qui ne l'ont pas été du tout et qui font attention ; et puis ceux qui, excusez-moi de le dire un peu sèchement, s'en foutent aujourd'hui. D'ailleurs, dans les communes, on a de plus en plus de mal, dans la mienne notamment, à faire respecter ce confinement. Ça commence à bouger un peu partout, les conditions climatiques aidant.

Un point quand même sur la reprise des cours. J'ai dû m'absenter, parce que mon médecin de famille est venu tout à l'heure. Avez-vous parlé de la reprise des cours ? Je sais que ce matin notre Président des maires du Haut-Rhin rencontre, avec des élus, Mme MAIRE. Le gestionnaire du lycée-collège que je suis aussi a bossé avant-hier matin avec le chef d'établissement. Je vous dis honnêtement : je ne sais pas comment on va reprendre tout cela.

Aujourd'hui, mon point de vue perso, par rapport à mes engagements de maire et de gestionnaire, ce serait plutôt de dire que ce serait une bonne chose de reporter tout cela en septembre, et surtout, on le voit encore entre nous, de faciliter et de pousser nos jeunes à travailler à travers l'informatique, chose qui s'est faite et qui pourrait peut-être se renforcer. Mais en tout cas, reprendre dans ce système de confinement les cours, c'est dur à organiser et voir comment faire. Voilà ce que je voulais apporter.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Je pense que vous n'étiez pas encore avec nous ce matin, en début de réunion. Je disais qu'une réunion est organisée à 10 h, avec Mme MAIRE, la DASEN, les représentants de l'association des maires, Pierre VOGT et Josiane MEHLEN-VETTER qui représentent le Conseil départemental. Nous en saurons certainement plus d'ici cet après-midi. Je ne connais que les déclarations qui ont été faites jusqu'à présent, avec les « rentrées des classes échelonnées ». Mme MAIRE nous parlait il y a deux, trois jours de faire des groupes par 10 élèves. Je pense que tout ça, ça va être très compliqué. Attendons que cette réunion de ce matin se soit tenue et nous en saurons plus.

Daniel ADRIAN

OK.

Mme la Présidente

Je voudrais juste, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, vous remercier, chers collègues, d'avoir assisté à cette première réunion par visioconférence. Mais je pense qu'il y en aura encore beaucoup d'autres. Vous remercier encore une fois pour votre engagement à nos côtés. Quand je dis à nos côtés, c'est aux côtés de la Présidente et aux côtés des services.

Je crois que, ce que je retiens aussi de ce que vous avez tous dit, c'est que les collectivités locales et notamment les Départements, et notre Département, ont compensé et continuent de compenser dans cette crise les rigidités de l'État. Nous avons compensé cette rigidité par la souplesse, par l'agilité et par l'efficacité qui sont les nôtres. Ce que je retiens surtout de cette crise, c'est l'extraordinaire chaîne de solidarité que nous avons connue dans notre Département, entre élus, collectivités, représentants de l'État aussi, il faut le dire, associations, chefs d'entreprise, citoyens, soignants, médecins, etc. Je pense que ça aussi, il ne faudra pas l'oublier et il faudra que cette chaîne de solidarité puisse continuer.

Chers collègues, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais à présent clôturer notre séance, en vous remerciant, en remerciant les services, Mme TACHON qui représente les services à mes côtés, et en remerciant également les journalistes qui ont assisté à cette séance. Je vous souhaite encore une bonne journée. Nous aurons, chers collègues, une Commission permanente par visioconférence, bien sûr, le 15 mai prochain. Ce sera après le déconfinement. Mais je pense, ceci étant, qu'il est encore plus sage de rester en visioconférence le 15 mai prochain.

Belle journée à tous. Et j'espère à très vite. C'était un bonheur que de vous revoir tous. À bientôt. Au revoir, chers collègues. Au revoir, Mesdames et Messieurs. Bravo à vous.

Applaudissements.

La séance est levée à 11 h 25.